

Prestation Technologique Réseau

Dossier de demande

La Prestation Technologique Réseau
est une aide spécifique
financée par



avec le soutien de



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur





Daniel Dalby
Méditerranée Technologies
22, rue Sainte Barbe BP 92018
13201 Marseille Cedex 01

Tél: 04 91 14 05 60
Fax: 04 91 14 05 70
Mail: ptr@pacainnovation.com



Afin d'inciter les PME à utiliser ces compétences publiques ou privées, dans le cadre de leurs projets de faisabilité, une aide financière simple a été mise à disposition des membres du Réseau: la PTR

Prestation Technologique Réseau

Elle est proposée aux PME (prioritairement de moins de 50 salariés), qui souhaitent initier une démarche d'innovation impliquant un partenariat technologique.

Son financement est assuré par oséo

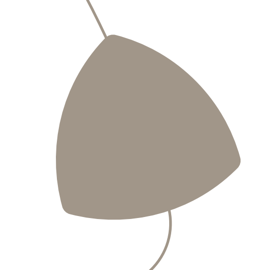
De mise en oeuvre très rapide, cette subvention peut représenter jusqu'à 80% du coût de prestation. Elle est actuellement plafonnée à 7200€ HT et ne peut pas dépasser 50% du montant total du programme*.

Elle facilite la mise en place de partenariats technologiques qui s'inscrivent dans cette démarche d'innovation ou d'accroissement de niveau technologique.

Les prestations concernées peuvent être de pré-études techniques, des essais, des recherches de partenaires technologiques, le dépôt d'un premier brevet français, ...

La subvention est versée directement au prestataire, ce qui permet à l'entreprise de ne débourser que sa quote-part

* dépenses internes et externes.



Mode d'emploi

Dès la signature de la fiche de lancement

Vous devrez la retourner complétée avec le tableur des dépenses prévisionnelles et une fiche synthétique décrivant le projet à l'adresse indiquée au verso accompagnée du devis détaillé de la prestation objet de la PTR.

Dès l'acceptation

Vous recevrez en retour de la part du Réseau Régional, un accusé de réception déterminant la date de prise en considération des dépenses du programme accompagné d'une fiche de réalisation qui comprend un état récapitulatif des dépenses réalisées, et un modèle de facture destiné au prestataire.

Une fois la programme terminé et la prestation réalisée

(délai maximum d'un an à compter de la date de lancement)

Le prestataire devra vous envoyer une facture originale sur papier en-tête selon le modèle.

Vous réglerez la facture pour le montant TTC de la prestation, diminué de la subvention (80% du montant HT de la prestation, plafonnée à 7200€ et n'excédant pas 50% du montant total des dépenses réalisée)*

Vous devrez remlir dans la fiche de réalisation, le tableau récapitulatif des dépenses effectuées, le certifier en le signant et en cochant les cases nécessaires, et l'envoyer au prestataire qui le complètera et le retournera au Réseau Régional dans un délai maximum de 3 mois à compter de la fin du programme en y joignant:

- un rapport sur la prestation réalisée,
- une copie de la facture qu'il devra avoir certifiée acquittée de voter quote-part,
- un RIB

La subvention sera versée directement au prestataire.

* En cas de doute, n'hésitez pas à contacter Méditerranée Technologies à l'adresse indiquée au verso.